

ZONES HUMIDES (PRE-LOCALISATION DREAL)

Dans les zones humides probables identifiées dans le cadre de la pré-localisation de la DREAL, si la caractérisation des zones humides est confirmée après investigations de terrains, tous les modes d'occupation et d'utilisations du sol sont interdits à l'exception :

- des travaux du sol liés à la conservation, la restauration, la mise en valeur ou l'entretien de la zone humide,
- des travaux, constructions, affouillements, exhaussements, remblais et drainage des sols affectant la zone humide, dans le cas où serait démontrée l'absence d'alternative avérée au projet